



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement 912-25 modifiant le *Règlement de zonage 583-15*
afin de modifier les droits acquis relatifs à des matériaux de construction

Cet avis remplace celui publié le 24 novembre 2025 portant sur le même objet

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 912-25 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de modifier les droits acquis relatifs à des matériaux de construction*.

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté le premier projet de Règlement 912-25 mentionné ci-dessus.

Ce projet de règlement a pour objet de prévoir des dispositions particulières pour les matériaux de revêtement des toitures dérogatoires et des règles particulières, quant à ces toitures, dans les zones où s'applique le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 231-02*.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Raymond. Il comprend cependant une disposition particulière qui s'applique dans les zones assujetties au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 231-02*. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 8 décembre 2025**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située **au 111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le contenu de ce projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond en cliquant sur le lien du règlement indiqué sous le présent avis public (section *Avis publics* : <https://villesaintraymond.com/a-propos-de-la-ville/avis-publics>) ou, pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville, au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1.

Donné le 28 novembre 2025.

La greffière,

Vicky Morasse